



106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437  
[dg@lac-sainte-marie.com](mailto:dg@lac-sainte-marie.com)

## AVIS PUBLIC

---

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-019 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01-004

---

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le projet de règlement numéro 2026-019 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2022-01-004, a été déposé à la séance ordinaire du 8 avril 2026;
2. Le projet de règlement se résume comme suit :
  - Le règlement 2026-019 a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;
  - Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique énoncées dans le règlement 2026-019 sont : L'intégrité ; La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens ; La loyauté envers la municipalité ; La recherche de l'équité ; L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.;
  - Les règles de conduite en matière de déontologie énoncées dans le règlement 2026-019 touchent les sujets suivants : Conflits d'intérêts ; Réception et sollicitation d'avantages ; Utilisation des ressources de la municipalité ; Utilisation et communication de renseignements confidentiels ; Après mandat ; Abus de confiance et malversation ; Annonce lors d'une activité de financement politique ; Respect et civilité ; Honneur et dignité ; Ingérence.;
  - Le règlement 2026-019 précise également les mécanismes de contrôle et les sanctions auxquelles les élus font face en cas de non-respect de leur Code d'éthique et de déontologie;
  - Le règlement abroge et remplace le règlement numéro 2022-01-004.
3. Le règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 13 mai 2026, à 18h00, au Centre communautaire, situé au 10, rue du Centre.
4. Le projet de règlement numéro 2026-019 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 106, chemin de Lac-Sainte-Marie, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi, et de 13h à 16h30.

Donné à Lac Sainte-Marie le 10 avril 2026.

---

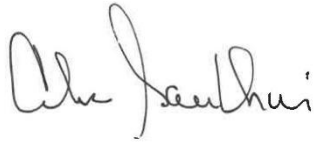
Céline Gauthier, directrice générale

---

*CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC*

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, l'avis public concernant le projet de règlement numéro 2026-019 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 10 avril 2026 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 avril 2026.



---

Céline Gauthier, directrice générale